



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 29 septembre 2025, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

182-09-2025

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Douglas Beard, appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

183-09-2025

3. ACCEPTATION DU DEVIS – TRAFFIC LOGIX CORPORATION (AFFICHEURS RADAR ÉVOLUTION 15 SL)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu un devis de Traffic Logix Corporation, daté du 10 septembre 2025 (numéro de devis QUO-49655-D9VSM3), concernant l'acquisition de deux afficheurs de vitesse radar Évolution 15 SL Jaune Solaire avec batteries et accessoires inclus ;

ATTENDU QUE le montant total du devis, incluant les taxes et frais de transport, s'élève à 8 243,71 \$ CAD ;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces équipements permettra d'améliorer la sécurité routière sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Douglas Beard, APPUYÉ PAR M. Simon Lauzière,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU :

D'accepter le devis de Traffic Logix Corporation daté du 10 septembre 2025 pour un montant total de 8 243,71 \$ CAD ;

D'autoriser le paiement de ladite somme conformément aux modalités du devis et aux conditions de livraison ;

D'autoriser le directeur de la voirie et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

184-09-2025

4. CAMPAGNE ANNUELLE DU COQUELICOT DU 30 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 2025

Lettre reçue de la filiale 51 de la Légion Royale Canadienne invitant la municipalité à déposer une couronne lors de la cérémonie du souvenir qui se tiendra le 09 novembre prochain.

Le coût est de 200 \$.

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une couronne au nom de la municipalité au montant de 200 \$.

185-09-2025

5. APPROBATION DE L'ACHAT D'UN DÉSHERBEUR THERMIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir un équipement de désherbage thermique afin d'entretenir ses infrastructures de manière efficace et respectueuse de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'ancien modèle proposé par la compagnie Duray Haute Pression n'est plus disponible ;

ATTENDU QUE la compagnie Outil Mag a soumis une offre pour la fourniture d'un désherbeur thermique AquaPro-200, pour un montant total de 22 995 \$, taxes en sus, comme stipulé dans le document annexé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Douglas Beard, APPUYÉ PAR M. Jean-François De Plaen et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'achat d'un désherbeur thermique auprès de la compagnie Outil Mag, pour la somme totale de 22 995 \$ avant taxes ;

QUE le directeur de voirie soit autorisé à signer tous les documents nécessaires et à procéder au paiement afférent.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

186-09-2025

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NOËL DES ENFANTS 2025

CONSIDÉRANT QUE l'activité « Noël des enfants » aura lieu cette année ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'activité a adressé une demande de soutien financier au Conseil municipal en date du 15 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier contribuera à la présentation d'un spectacle magique, suivi par l'arrivée du Père Noël, ainsi que des activités amusantes telles que le maquillage, des jeux gonflables et la remise de cadeaux et d'une collation ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jacob Morin

Appuyée par M. Mario Lemire

Il est résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une aide financière d'un montant de 1 250 \$ pour le Noël des enfants 2025, organisé par le comité du Noël des enfants.

187-09-2025

7. ENTRETIEN DU CHAMP DE BASEBALL – AUTOMNE 2025

ATTENDU QUE le champ de baseball municipal nécessite des travaux d'entretien pour assurer sa sécurité, sa durabilité et sa qualité de jeu ;

ATTENDU QUE la firme Multi-Surfaces Giguère Inc. a déposé une estimation datée du 21 mai 2025 (devis no 1292) pour l'entretien du champ de baseball en 2025 ;

ATTENDU QUE l'estimation inclut les travaux suivants :

- Décompactage du terrain à l'Aéra-Vator ;
- Sureensemencement (1 kg/100 m² fait au Landpride) ;
- Fertilisation (3 kg/100 m² selon la saison) ;
- Terreautage (10 mm de mélange à soccer 4 % m.o.) ;
- Passage du tapis maillé.

ATTENDU QUE le coût total des travaux est de **4 863,44 \$ taxes incluses**;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Provencher APPUYÉ PAR M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers ;

D'accepter l'estimation de Multi-Surfaces Giguère Inc. pour l'entretien automnal du champ de baseball municipal en 2025.

D'autoriser le paiement de la somme de 4 863,44 \$ à Multi-Surfaces Giguère Inc., taxes incluses.

De mandater le directeur des travaux publics pour assurer le suivi de l'exécution des travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

188-09-2025

8. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PRACIM – VOLET 1

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a récemment acquis l'ancien édifice de la Caisse, dans l'objectif d'y établir le nouvel hôtel de ville et d'y aménager une salle du conseil au bénéfice de la population ;

ATTENDU QUE ce projet vise à offrir un lieu plus moderne et accessible à l'ensemble des citoyennes et citoyens, tout en répondant adéquatement aux besoins actuels et futurs de la municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux prévus consistent en des rénovations minimales du bâtiment ainsi que la construction d'une salle du conseil ;

ATTENDU QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Volet 1 permet aux municipalités d'obtenir une aide financière pour des projets de cette nature ;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

ATTENDU QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Lemire APPUYÉ PAR M. Éric Provencher
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM – Volet 1 pour la réalisation du projet de rénovation et d'aménagement du nouvel hôtel de ville et de la salle du conseil de la municipalité.

De confirmer que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'y appliquent.

De s'engager, advenant l'obtention d'une aide financière :

- à payer sa part des coûts admissibles du projet ;
- à assumer les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;
- à assumer l'ensemble des coûts non admissibles au PRACIM associés au projet, incluant tout dépassement de coûts éventuel.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

189-09-2025

9 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (OS1068) – TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CAISSE DES JARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite procéder à la transformation de l'ancienne caisse populaire située sur la rue de l'Église afin d'y aménager son hôtel de ville ;

ATTENDU QUE la firme *Faucher Gauthier architectes* a soumis une offre de services professionnels en architecture (référence OS1068), datée du 22 septembre 2025, comprenant la description du projet, les services inclus, les honoraires professionnels ainsi que les délais de réalisation ;

ATTENDU QUE l'offre prévoit la réalisation des documents requis pour les phases de conception, d'appel d'offres et d'administration du contrat de construction, pour un montant total de 25 500 \$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE le conseil juge cette proposition conforme aux besoins de la Municipalité et appropriée pour la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Éric Provencher appuyé par M. Mario Lemire, et résolu :

D'accepter l'offre de services OS1068 de Faucher Gauthier architectes pour la transformation de l'ancienne caisse populaire en hôtel de ville, au montant de 25 500 \$ (taxes en sus) ;

D'autoriser le directeur général, M. Alexandre Côté, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la conclusion de ce contrat ;

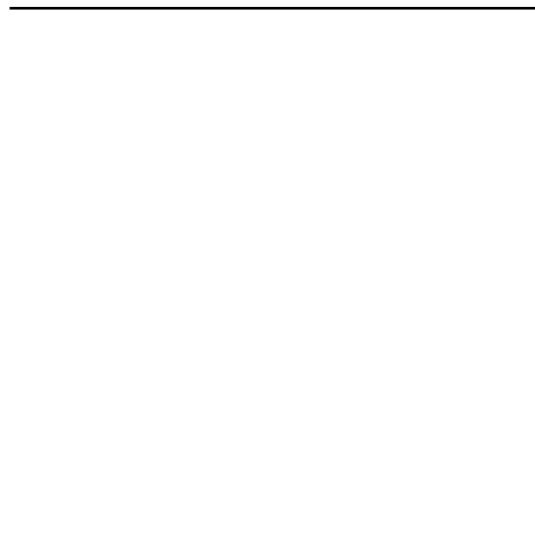
D'imputer la dépense au budget de fonctionnement et/ou d'investissement de l'année financière en cours, selon la répartition déterminée par la direction générale.

Adoptée à l'unanimité.

190-09-2025

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Vient ensuite la période des questions.





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

191-09-2025

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier